



Commune de Saint-Maixant (33490)

**Procès-verbal
Conseil Municipal du 09 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maixant s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

02 décembre 2024

Présents (13) :

M. BERNADET Alain, Maire.
Mme LE LAGADEC Magali, M. DULUC Gérard, Mme BANOS Catherine Mme GAURY Angélique, Adjointes,
M. FIEVET Rudy, Mme ARQUEY Patricia, Mme CHARDONNET Fabienne, M. ORGET Julien, Mme FLEURIOT Carole,
M. MEUNIÉ Jean-Christophe, M. EMMANUEL-EMILE Juliot, Mme BERTRAND Nathalie

Pouvoirs (01) :

M. Aurélien MAINET a donné pouvoir à M. Gérard DULUC

Excusé (06) :

Mme AURAIN Christiane, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie, M. MAINET Aurélien, M. DEYRIARD Cédric, Mme POINSTAUD Aurélie, Mme CHAUDERON Catherine, Conseillers Municipaux

Absent (0)

Secrétaire de séance

Mme Fabienne CHARDONNET

Auxiliaire :

Mme Valérie BONNET

Ordre du jour :

0. Compte rendu de la réunion du 14 novembre 2024 ;
1. Autorisation dépenses anticipées avant le vote du budget primitif 2025 ;
2. Décisions modificatives ;
3. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations ;
4. Communications du Maire ;
5. Rapport des commissions ;
6. Rapport des délégués ;
7. Divers ;
8. Questions diverses.

0. Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 novembre 2024

Le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2024 et validé à l'unanimité.

1. Autorisation dépenses anticipées avant le vote du budget primitif 2025

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

897 928.00 € (1 048 363.00 € - 150 435,00 €).

Limite du quart des crédits ouverts en 2024 :

224 482.00 € (897 928,00 € x 25%).

Il est proposé au conseil de faire application de cet article à hauteur de **156 000.00 €** répartis comme suit :

Opération	Intitulé	Compte	Montant
103	Travaux rideaux restaurant scolaire	2135	3000.00 €
199	Achat illuminations Noël	2158	3000.00 €
201	Achat dalles EP	2135	10 000.00 €
203	Travaux restaurant scolaire	2135	10 000.00 €
209	Travaux église	2135	80 000.00 €
299	Travaux autres city stade	21534	20 000.00 €
300	Cimetière	2315	20 000.00 €
500	Travaux voirie	21531	10 000.00 €
TOTAL			156 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** ces propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

2. Décisions modificatives

DÉSIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 023 Virement à la section				
D – 6817 Provisions pour créances douteuses				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
D - opération 204 - 2135 Installations générales agencements	12 230.00 €			
D – opération 209 2131 Bâtiments publics		12 000.00 €		
D chapitre 16		230.00 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 230.00 €	12 230.00 €		
TOTAL GENERAL	12 230.00 €	12 230.00 €		

2.1 Décisions modificatives – budget annexe lotissement Vitalmerle

DÉSIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 6015 Travaux	500.00 €			
D – 627 Frais bancaire		500.00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	500.00 €	500.00 €		
INVESTISSEMENT				
D – 043 - 608		4367.00 €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		4367.00 €		
R – 043 – 791				4367.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				4367.00 €
TOTAL GENERAL	500.00 €	4867.00 €		4367.00 €

DÉSIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 605 Travaux	3887.00 €			
D – 66111 Intérêts des emprunts		3887.00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3887.00 €	3887.00 €		
INVESTISSEMENT				
TOTAL GENERAL	3887.00 €	3887.00 €		

2. Décision prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Néant

04. Communication du Maire

20.11 SICTOM

21.11 Cérémonie de naturalisation ou quatre citoyens de Saint-maixant sont devenus Français

22.11 Gendarmerie de Langon – cérémonie Sainte Geneviève

25.11 Assemblée générale Auprès des Cuisiniers

26.11 réunion CCAS

28.11 Commission finances commune

03.12 Conférence des Maires à Préchac

5. Rapport des commissions

Commission école :

Angélique GAURY :

Le repas de Noël aura lieu au restaurant scolaire et périscolaire, car nous manquons de main d'œuvre pour le rangement et nettoyage de la salle des fêtes qui doit être propre pour 16h00 car elle est louée par un particulier.

Le père Noël passera dans les classes de maternelles et CP

Commission technique :

Gérard DULUC

Sommaire

- Internet –Fibre – WIFI
- Radio DAB
- Point sur les gros chantiers
- OPAH
- Etablissements Recevant du Public (ERP)
- Extinction de l'Eclairage Public (EP)
- Contrôle des installations
- Rapport SDEEG commune St Maix 2023
- Travaux divers

Internet –Fibre - WIFI:

La fibre a été installée au ST.

Bornes WIFI installées à la bibliothèque, périscolaire, réfectoire et en cours à la SdF.

Radio DAB :

Installation d'un local technique au 50 rte de Malagar pour accueillir les équipements de diffusion DAB (Digital Audio Broadcasting): radio numérique terrestre.

Le DAB+ permet de proposer nettement plus de programmes Normalement, la diffusion par FM permet de proposer 10 à 12 programmes à un endroit donné, tandis qu'avec le DAB+, ce nombre peut atteindre 50 à 70, voire plus. Le DAB+ est en outre plus économique et plus respectueux de l'environnement.

Point sur les gros chantiers :

Eglise :

Un OS a été envoyé à l'architecte pour les travaux de la 2^{ème} tranche qui devront être réalisés à/c du 01/04/2025 et pour se terminer si possible le 31/07/2025.

Lotissement VITALMERLE :

Passage d'un huissier.

Terrassement de la voirie remblaiement des terres sur l'espace des 4 lots :

- une douzaine de tombereaux de terre ont été enlevés par le Château Malagar
- le reste a été étalé sur l'ensemble des lots sur une épaisseur maximale de 5 cm

La voirie sera publique.

Implantation des regards EU.

Entrées et sorties de chantier PL avec homme trafic sur la RD

Libre passage pour les riverains pendant la durée des travaux

Démarrage des travaux réseaux secs le lundi 09/12/2024

- Entreprise Bodet : finition nettoyage moteur tintement

WC Maternelles :

La fontaine à eau n'est pas encore livrée (erreur dans l'adressage), les dernières réserves seront levées dès la livraison de la fontaine.

SDGEP :

OPAH :

CR de la réunion OPAH du 02 décembre à 16h00 à la CDC

7, dont 1 pour Saint-Maixant

- 4 dossiers pour l'amélioration énergétique :
 - o isolation par l'intérieur ou l'extérieur
 - o pompe à chaleur, cumulus, VMC
 - o ...etc...
- 3 dossiers pour adaptation de l'habitat
 - o Adaptation salle de bains
 - o Volets roulants électriques
 - o Portail électrique
 - o ...etc ...

La répartition du niveau des revenus pour ces dossiers est la suivante :

- 3 dossiers à revenus modestes
- 2 dossiers à revenus très modestes
- 2 dossiers à revenus très très modestes

ERP :

Le dossier complet ERP a été envoyé à la DDTM le 30/11/2024.

Extinction de l'Eclairage Public (EP) :

Rappel des créneaux : du lundi au jeudi inclus de 00h00 à 05h00, du vendredi au dimanche inclus de 02h00 à 05h00

Les 4 panneaux d'information de coupure des EP seront positionnés le mardi 10 décembre 2024 en dessous des panneaux « SAINT-MAIXANT » d'entrée d'agglomération.

Il faut, d'ici la fin de l'année, **établir un arrêté et à informer la population** par les moyens habituels :

- Panneau Pocket
- Site Maire
- Facebook
- Panneau d'informations lumineux de la place de la Mairie
- Bulletin municipal

Contrôle des installations :

La société PROCLIM doit prendre contact en décembre pour valider une date de passage pour le mois de janvier 2025.

La société Brouillet a effectué le contrôle des cloches le 03/12/2024.

La société «À Cœur Vaillant » pour le défibrillateur, effectuera son contrôle en janvier 2025.

CHRONOFEU effectuera le contrôle des extincteurs le 18/12/2024.

Rapport du SDEEG sur la commune de Saint-Maixant :

Rapport succinct des activités du SDEEG pour 2023

Rapport d'activité Eclairage Public pour Saint Maixant en 2023

Travaux divers :

- Pose câble alimentation internet entre Sdf et ST, en aérien
- Installation des décorations de Noël
- Déménagement et réaménagement des chalets : meubles, électroménagers
- Nettoyage du conduit de la cheminée de l'Eglise
- Plantation des arbres EN remplacement de ceux qui sont morts
- Boucher trous parkings cimetière
- Pose des catadioptres sur les îlots et le Rd-Pt de Malagar
- Contrôle et ou remise en état de tous les panneaux sécurité/travaux de la commune
- Ramassage des papiers sur la commune
- Tonte/rotofile et taille des arbres et des haies dans tous les lotissements
- Faucardage sur Départementales et VC
- Taille des espaces verts sur VV entre bureau de tabac et Carrefour
- Taille des arbres autour de l'Eglise
- Désherbage des arrondis des îlots (tourne à G et Rd-Pt de Malagar)
- Contrôle pollution camions et Kangoo

Divers :

Les panneaux pour l'interdiction de stationner devant le vite grenier de la rue du Viaduc seront commandés en janvier 2025 sur le prochain budget.

La société Suez a demandé au Département les plans de recollement du rond point de Malagar afin de pouvoir situer les regards d'évacuation des eaux pluviales recouverts par l'enrobé.

Une autre demande a été effectuée, par nos soins, par mail auprès du CRD de Langon et plus récemment par téléphone : toujours pas de réponse.

06. Rapport des délégués

Concernant le SICTOM, M. le Maire précise que :

Pour 2025 les tarifs resteront inchangés :

Les bacs jaunes seront levés 1 fois tous les quinze jours

Les bacs noirs seront levés 1 fois tous les quinze jours

Une semaine bacs jaunes, une semaine bacs noirs

Entre 2023 et aujourd'hui le tri a augmenté de +18% et les ordures ménagères ont diminué de – 8%.

Magali LE LAGADEC précise qu'une rencontre avec la CDC Sud Gironde et les membres de CISPD pour travailler ensemble sur une proposition de convention de mise à disposition d'un des deux chalets d'urgence qui serait réservé aux victimes de violences intra-familiale, sur le territoire de la CDC Sud Gironde

Magali LE LAGADEC précise qu'à ce jour, aucun maillage n'existe sur le Sud Gironde, le CISPD doit faire un travail afin de pouvoir coordonner tous les services

06. Divers

. M. Juliot EMMANUEL-EMILE demande à M le Maire s'il a contacté le CRD pour la sortie des gens du voyages (viaduc) qui est très dangereuse Monsieur le Maire répond qu'il doit en effet prendre contact avec le CRD, mais qu'il ne l'a pas encore fait.

Patricia ARQUEY informe l'assemblée que les deux chalets d'urgence ont été vidés par les services techniques, le nouveau mobilier a été acheté et installé par les services techniques également

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

**Le Maire,
M. Alain BERNADET**

**Le Secrétaire de séance
Mme Fabienne CHARDONNET**